REÇU EN PREFECTURE
Le 30 avril 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-212500565-20260423-D008274I0-DE

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 30/04/2026

Séance du 23 avril 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCART, Mme Annie GAUTHIER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 14), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : Mme Isabelle BORDAT

Etaient absents :

Procurations de vote : Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n°13 incluse)

OBJET : 15 - Fixation du montant des indemnités de fonction des élus

Délibération n° 008274

15
Fixation du montant des indemnités de fonction des élus

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Maire

Conformément à l'article L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), les indemnités de fonction des élus (hors Maire) sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation.

L'indemnité du Maire est fixée de plein droit au taux maximum de la strate dont relève la commune. Toutefois, le Conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème de droit, à la demande du Maire.

Les indemnités de fonction des élus constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon la population de la collectivité.

Pour la strate de la Ville de Besançon, les barèmes sont les suivants :

Communes de 100 000 hab et plus	Taux (% de l'IB terminal de la fonction publique)	Indemnité brute maximale mensuelle*
Maire	145	5 960,26 €
Adjoints au Maire	66	2 712,95 €
Conseillers municipaux	6	246,63 €

** Valeur IB terminal de la fonction publique au 01/01/2026 : 4 110, 52 €/mois*

L'attribution des indemnités sont encadrées par l'enveloppe indemnitaire globale, composée de l'indemnité maximale du Maire et des indemnités selon le nombre maximal théorique d'adjoints que le Conseil municipal peut désigner ainsi que du nombre d'adjoints de quartier éventuellement créés.
Soit un total de 5960,26 + 2712,95 X 16 = 49 368 €/mois brut.

L'indemnité versée à un Adjoint peut dépasser le barème de base à la condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints ne soit pas dépassé (art. L. 2123-24, II du CGCT).

Les Conseillers Municipaux peuvent également percevoir une indemnité selon les dispositions suivantes applicables dans les communes de plus de 100 000 habitants :

- Les Conseillers Municipaux peuvent percevoir une indemnité au maximum égale à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (article L 2123-24-1 du CGCT), hors enveloppe globale ;
- Les Conseillers Municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions en application de l'article L 2122-18 du CGCT peuvent percevoir une indemnité spécifique complémentaire, cumulable avec celle de simple Conseiller Municipal et comprise dans l'enveloppe indemnitaire globale évoquée ci-dessus.

Par ailleurs, lorsqu'un élu municipal exerce plusieurs mandats électoraux ou certaines fonctions locales, l'ensemble des indemnités de fonction qu'il perçoit ne peut dépasser un plafond indemnitaire fixé à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire (soit 8 897,93 € par mois au 1er janvier 2026). En cas de dépassement, ce montant fait l'objet d'un écrêtement puis d'un reversement au budget de la personne publique concernée.

Enfin, les éventuelles majorations des indemnités des élus municipaux doivent faire l'objet d'un vote distinct et intervenir au cours de la même séance (article L. 2123-22 du CGCT).

Fonction	Taux maximal (% de l'IB terminal de la fonction publique)	Indemnité brute maximale mensuelle*	**Taux appliqué** (% de l'IB terminal de la fonction publique)	Indemnité mensuelle brute appliquée *A titre indicatif*
Maire	145	5 960,26 €	**110**	4 521,58 €
Adjoints au Maire	66	2 712,95 €	**39,10**	1 607,21 €
Conseillers municipaux délégués (indemnité spécifique complémentaire)	-	-	**8***	328,84 €
Conseillers municipaux	6	246,63 €	**6**	246,63 €

**soit un total de 14 % pour les conseillers municipaux délégués.*

Au total, les indemnités versées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués (hors les 6 % versés à tous les conseillers) s'élèvent à 37 457,94 €/mois. L'enveloppe indemnitaire globale de 49 367,46 €/mois est donc respectée.

Les taux des indemnités de fonction votées s'appliqueront à l'accomplissement des formalités suivantes :

- Pour le Maire : le taux approuvé ci-dessus s'appliquera à l'entrée en vigueur de la présente délibération.

- Pour les conseillers municipaux : à l'entrée en vigueur de la présente délibération y compris pour les conseillers municipaux délégués pour l'indemnité de base de conseiller municipal

- Pour les adjoints au Maire et les conseillers municipaux délégués concernant uniquement la part complémentaire : à la dernière date d'accomplissement des formalités liées à l'entrée en vigueur de la présente délibération et des arrêtés de délégation.

Les montants des indemnités de fonction suivront l'évolution éventuelle du point d'indice, sans nécessiter un nouveau vote du conseil.

Un tableau récapitulatif des indemnités est annexé à la présente délibération.

A la majorité des suffrages exprimés, 5 contre et 8 abstentions, le Conseil Municipal :

- **prend acte de la demande expresse du Maire de réduire le taux de son indemnité de fonction,**

- **fixe les taux des indemnités de fonction dans les conditions ci-dessus indiquées.**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 42 Contre : 5 Abstentions*: 8 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La Secrétaire de séance,

Isabelle BORDAT,
Adjointe

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Ludovic FAGAUT

Tableau récapitulatif
Fixation des taux des indemnités de fonction votés en séance du Conseil municipal du 23 avril 2026

Fonction	**Nom**	**Prénom**	**Taux de l'indice terminal brut de la fonction publique**	Indemnité mensuelle brute appliquée *A titre indicatif*
Maire	FAGAUT	Ludovic	110 %	4521,58€
1er Adjoint(e)	HUOT CUSENIER	Emmanuelle	39,10 %	1607, 21€
2ème Adjoint(e)	REYES	Jean-Pascal	39,10 %	1607, 21€
3ème Adjoint(e)	LEMERCIER	Myriam	39,10 %	1607, 21€
4ème Adjoint(e)	TAILLARD	Fabrice	39,10 %	1607, 21€
5ème Adjoint(e)	BORDAT	Isabelle	39,10 %	1607, 21€
6ème Adjoint(e)	DARCQ	Clément	39,10 %	1607, 21€
7ème Adjoint(e)	GAUTHIER	Annie	39,10 %	1607, 21€
8ème Adjoint(e)	COUËSMES	Serge	39,10 %	1607, 21€
9ème Adjoint(e)	WERTHE	Christine	39,10 %	1607, 21€
10ème Adjoint(e)	BAILLY	Guillaume	39,10 %	1607, 21€
11ème Adjoint(e)	SZWARC	Esther	39,10 %	1607, 21€
12ème Adjoint(e)	ORLANDI	Pascal	39,10 %	1607, 21€
13ème Adjoint(e)	MEUNIER	Emmanuelle	39,10 %	1607, 21€
14ème Adjoint(e)	PARISE	Frédéric	39,10 %	1607, 21€
15ème Adjoint(e)	JELSCH	Véronique	39,10 %	1607, 21€
16ème Adjoint(e)	GENDRAUD	Didier	39,10 %	1607, 21€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	FALGA	Anne	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SCHERTZ	Anne-Rachel	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CAIRE	Bruno	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SAHLAOUI	Djilalli	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	METZGER	Eléonore	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CAMARA	Estelle	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SIMONIN	Flora	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MONNEUR	Frank	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	THOMAS-MAURIN	Frédérique	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CUPILLARD	Jérôme	14 %	575,47€

Fonction	**Nom**	**Prénom**	**Taux de l'indice terminal brut de la fonction publique**	Indemnité mensuelle brute appliquée *A titre indicatif*
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BRESILLION	Jimmy	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	VEJUX	Kévin	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MULOT CESARI	Laurence	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CROIZIER	Laurent	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	HANNOUNI	Leïla	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	LHOMME	Madeleine	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MONNIER	Manon	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	GRUILLOT	Marie	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	AIT-ALI	Mohamed	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BOUVET	Nathalie	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BOUZAT	Patrick	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	JACQUES	Patrick	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	VERDIER	Patrick	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	HENRY	Pierre-Charles	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	PESEUX	Sophie	14 %	575,47€
Conseiller(e) municipal(e)	VIGNOT	Anne	6 %	246, 63€
Conseiller(e) municipal(e)	WANLIN	Sylvie	6 %	246, 63€
Conseiller(e) municipal(e)	FRANCART	Lydie	6 %	246, 63€
Conseiller(e) municipal(e)	GHEZALI	Abdel	6 %	246, 63€
Conseiller(e) municipal(e)	LEUBA	Jean-Sébastien	6 %	246, 63€
Conseiller(e) municipal(e)	VÉZIÈS	Séverine	6 %	246, 63€
Conseiller(e) municipal(e)	CHASSAGNE	Aline	6 %	246, 63€
Conseiller(e) municipal(e)	POULIN	Anthony	6 %	246, 63€
Conseiller(e) municipal(e)	GINIOT	Laura	6 %	246, 63€
Conseiller(e) municipal(e)	ALEM	Hasni	6 %	246, 63€
Conseiller(e) municipal(e)	MELLION	Martin	6 %	246, 63€
Conseiller(e) municipal(e)	MAGNIN-FEYSOT	Hélène	6 %	246, 63€
Conseiller(e) municipal(e)	JEANVOINE	Jérémy	6 %	246, 63€

Valeur IB terminal de la fonction publique au 01/01/2026 : 4 110, 52 € / mois